

Règlement du jeu « Opération Roses » au CIC Nort sur Erdre le 25 mai 2018

Article 1 : description du jeu

La Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), ci-après dénommé CIC, organise le 25 mai 2018, pour son agence CIC Nort sur Erdre un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Opération Roses ».

Article 2 : gratuité du jeu

Ce jeu est gratuit et n'entraîne aucune obligation d'achat.

Article 3 : participation au jeu

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices et de leur famille en ligne directe.

Article 4 : principe du jeu

Pour participer au jeu « Opération roses » il faut compléter le bulletin de participation intitulé « Opération roses » puis le déposer dans l'urne prévue à cet effet sur la journée du 25 mai 2018. Le bulletin de jeu sera disponible chez le commerçant participant pendant toute la durée du jeu, sur la place du Marché de Nort sur Erdre.

La participation au jeu implique de la part du participant remettant son bulletin, l'autorisation de procéder à l'affichage du nom du gagnant.

Article 5 : dotation

Le jeu est doté de 3 lots d'une valeur commerciale globale de 150€, soit 3 cartes cadeaux FNAC d'une valeur unitaire de 50€. Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Article 6 : désignation des gagnants

Les 3 gagnants seront désignés par tirage au sort effectué par les organisateurs et devant témoins, le samedi 26 mai 2018, parmi les bulletins de participation déposés à la clôture du jeu.

Seuls les bulletins de participation dûment remplis et déposés dans l'urne participeront au tirage au sort. Tout bulletin de participation tiré au sort, qui sera surchargé, illisible, incomplet, falsifié ou déposé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul et ne sera pas pris en considération

Les lots sont attribués aux gagnants dans l'ordre chronologique de tirage au sort.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Nort sur Erdre concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 7 : modalité de retrait des lots

Chaque gagnant sera informé par le CIC Ouest, et par courrier à l'adresse postale indiquée sur le bulletin de participation, des modalités concernant le retrait de son lot.

Chaque lot gagnant sera remis par le Directeur du CIC Ouest ou son représentant dans les locaux de l'agence participante.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile (adresse postale). Toute information erronée concernant son identité ou son adresse entraînera la nullité de la participation du gagnant.

Un participant qui refuse le lot gagné en perd définitivement le bénéfice.

Article 8 : réclamation des lots

Les lots qui n'auront pas été réclamés avant le 30 juillet 2018 ne seront pas remis en jeu. Ils seront remis à la libre disposition du CIC ou attribués dans le cadre d'une autre opération promotionnelle.

Les gagnants renoncent à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. Les lots ne pourront pas faire l'objet d'échange ou de contrepartie.

Article 9 : litige et responsabilité

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

La participation multiple d'un même participant (même nom, même prénom, même adresse, même e-mail) étant interdite, il ne sera retenu qu'un seul bulletin de participation.

Si les renseignements fournis par un participant sont incomplets, son inscription ne sera pas prise en compte et la société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Le CIC se réserve le droit, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté d'écourter, de prolonger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent jeu ainsi que de différer la date limite d'information des gagnants. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 : traitement informatique des bulletins de participation

Les informations recueillies dans le bulletin de participation doivent obligatoirement être fournies. Les noms et coordonnées des participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique. Elles ne feront l'objet de communications extérieures que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires

Les droits d'accès et de rectification prévus par la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 Janvier 1978, peuvent s'effectuer sur simple demande auprès du CIC à l'adresse suivante : CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Le participant autorise la banque à lui adresser toutes correspondances et documents publicitaires, y compris pour le compte d'autres organismes s'il coche la case correspondante dans le bulletin de participation.

Article 11 : dépôt du règlement

Pendant toute la durée du jeu, le règlement complet est déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou. Il est disponible sur simple demande, à l'agence CIC Nort sur Erdre.

Il peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'agence CIC Nort sur Erdre à l'adresse suivante : 5 rue des Mariniers 44390 Nort sur Erdre.

Les frais d'affranchissement seront remboursés sur demande écrite accompagnée d'un RIB et sur la base du tarif lent en vigueur adressée au CIC Marketing Opérationnel 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes.

Article 12 : attribution de compétence

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Fait à Nantes, le 04/05/2018.

Extrait du règlement du jeu
« Opération Roses »
au CIC Nort sur Erdre
le 25 mai 2018

CIC Ouest organise pour son agence CIC Nort sur Erdre un jeu gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Opération Roses », le 25 mai 2018, dont le but est de désigner par tirage au sort 3 gagnants, parmi les personnes qui auront déposé leur bulletin de participation dûment complété dans l'urne située chez le commerçant participant au jeu.

La participation à ce jeu est entièrement gratuite et ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse comprise et DOM-TOM, à l'exclusion du personnel des banques du groupe CIC et des membres de leur famille en ligne directe, ayant correctement rempli le bulletin de participation, selon les conditions fixées dans la version complète du règlement.

Ce jeu est doté de 3 lots d'une valeur commerciale unitaire de 50€ chacun, soit 3 cartes cadeaux FNAC d'une valeur de 50€. Soit une valeur globale de 150€.

Il y a un seul lot par bulletin gagnant.

Le règlement complet de ce jeu a été déposé à la SCP Jean-Pierre LEVESQUE – Isabelle CALLARD – Cyril BREHERET – Pierre REYTER, 12 allée de la Maladrie 44120 Vertou - huissier de justice. Il est consultable et disponible gratuitement à l'agence CIC Nort sur Erdre ou chez les commerçants participants au jeu pendant toute la durée du jeu.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CIC Nort sur Erdre – 5 rue des Mariniers 44390 Nort sur Erdre.

(Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif lent en vigueur sur simple demande écrite suivant les modalités du règlement complet).

Jeu « Opération Roses » avec le CIC Nort sur Erdre

Délibération du jury

Suite au jeu «Opération Roses » pour le compte de l'agence CIC Nort sur Erdre qui s'est déroulé le 25 mai 2018, nous avons procédé, ce jour, vendredi 26 mai 2018, à l'agence CIC Nort sur Erdre, 5 rue des Mariniers 44390 Nort sur Erdre, à la désignation des bulletins gagnants, en présence de :

Nom Prénom 1er membre du jury :.....

Nom Prénom 2ème membre du jury :.....

Nom Prénom 3ème membre du jury :.....

À la délibération du jury, sous la direction de Mme Caroline GUITTON, parmi les bulletins jeu déposés dans l'urne, à l'agence CIC Nort sur Erdre, les noms des gagnants sont :

Nom Prénom du 1^{er} Gagnant :

Nom Prénom du 2^{ème} Gagnant :

Nom Prénom du 3^{ème} Gagnant :

L'agence CIC Nort sur Erdre informera les gagnants, par téléphone et par courrier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Nort sur Erdre,

Cachet de l'agence

Jeu « Opération Roses » avec le CIC Nort sur Erdre

Délibération du jury

Suite au jeu «Opération Roses » pour le compte de l'agence CIC Nort sur Erdre qui s'est déroulé le 25 mai 2018, nous avons procédé, ce jour, vendredi 26 mai 2018, à l'agence CIC Nort sur Erdre, 5 rue des Mariniers 44390 Nort sur Erdre, à la désignation des bulletins gagnants, en présence de :

Nom Prénom 1er membre du jury :.....

Nom Prénom 2ème membre du jury :.....

Nom Prénom 3ème membre du jury :.....

À la délibération du jury, sous la direction de Mme Caroline GUITTON, parmi les bulletins jeu déposés dans l'urne, à l'agence CIC Nort sur Erdre, les noms des gagnants sont :

Nom Prénom du 1^{er} Gagnant :

Nom Prénom du 2^{ème} Gagnant :

Nom Prénom du 3^{ème} Gagnant :

L'agence CIC Nort sur Erdre informera les gagnants, par téléphone et par courrier.

Pour faire valoir ce que de droit.

Nort sur Erdre,

Cachet de l'agence



Extrait de règlement :
 Banque CIC Ouest SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Operation Roses » pour le compte de l'agence : CIC Nort sur Erdre, 5 rue des Miniers 44390 Nort sur Erdre, qui se déroulera le 25 mai 2018. Ce jeu est gratuit.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Le tirage au sort sera effectué sur la base de bulletins remis au jeu le 25 mai 2018. Les participants au jeu doivent compléter intelligemment le bulletin de participation (indications notées sur le bulletin) et le retourner dans un délai de 15 jours avant le tirage au sort.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne (même nom, prénom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou retournés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué à l'agence CIC Nort sur Erdre, le samedi 26 mai 2018, par les organisateurs et devant 3 témoins. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages. Le gagnant sera informé individuellement par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui l'aura désigné. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC Ouest.

BLOCTEL : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur le site national d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr ou en écrivant à Dupoussal, 6 rue Nicolas Sirey, 10 000 Troyes. Cette inscription entrainera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire possédant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne sera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement, informatisé destinée principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux bases de données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur ses informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque,Chillard, Briheret et Remyer, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Malabar.

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.



Banque CIC Ouest – Société anonyme au capital de 83 780 000 € – 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes - Cedex 1 – RCS Nantes 855 800 072 - N° ORIAS : 07 008 480. Banque régie par les articles L 531 1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - www.orias.fr - Direction Marketing Nantes Ma 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique.

maquetz.2.indd.1

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

04/05/2018 16:09:08

BONNE FÊTE À
 TOUTES LES
 MAMANS !



